



Protection juridique
de l'entreprise et du professionnel

Contribuer à sécuriser l'activité professionnelle
au plan juridique face à la complexité du droit
et la judiciarisation de la société.



Objectif

Contribuer à sécuriser l'activité professionnelle au plan juridique face à la complexité du droit et la judiciarisation de la société.

Cette assurance permet au professionnel de faire valoir ses droits, tant en demande qu'en défense, aussi bien sur le plan amiable que judiciaire.

Nos cibles

Artisans, commerçants, sociétés, professions libérales, syndicats, associations...

Dirigeants.

Prestations contractuelles

Renseignements juridiques.

Démarches pré-contentieuses amiables.

Prise en charge des frais et honoraires de procédure en cas de procès.

Suivi de l'exécution des décisions de justice rendues.

Situation prises en compte

Protection en demande et en défense dans le cadre des activités professionnelles non salariées.

Garanties optionnelles

Protection du chiffre d'affaires : recouvrement de créance.

Protection fiscale : contestation d'un redressement.

Garantie dirigeant.

Nos + produit

- Contrat adaptable aux besoins de l'activité.
- Absence de barème d'honoraires.
- Plafond global de prise en charge du sinistre, sans plafonnement intermédiaire lié à la durée et/ou à la nature de la procédure.
- Pour la garantie principale : absence de seuil d'intervention en défense et seuil d'intervention modéré en demande.
- Absence de délai de carence, sauf en matière de construction ou de restauration.
- Conseil, accompagnement et gestion des litiges.
- Juristes recherchant la meilleure solution pour vos clients.
- Litige géré par le même juriste de la déclaration au classement du dossier.